

Recensement de la population

Du 17 janvier au 16 février 2019, la population de Sevran sera recensée, afin d'évaluer le nombre d'habitants.

Des chiffres du recensement découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou de pharmacies. La connaissance de la population permet aussi d'ajuster l'action publique aux besoins des habitants. Par exemple, pour ouvrir une crèche, installer un commerce, on s'appuie sur le recensement. C'est simple : un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne (c'est plus pratique et on économise du papier : on a tous à y gagner !) ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Les résultats du recensement, une fois traités, sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Publié le 09 janvier 2019